

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 AVRIL 2017

L'an deux mil dix-sept, le **vingt-six avril** à vingt heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Madame BOYER, Maire.

Etaient présents : Dany BOYER, Roger COTTIN, MICHEL Joëlle, COLAS Mickaël, Véronique PAVIA, Dominique LOUBOUTIN, Christine MERLE, Gérard GUYOT, Nadine PORRETTA, Frédérique LAVAILL, Florent HAMLIN, Raphaël LAIGNEL, David POTTIN

Absents excusés : PONTET Cédric (procuration pour Mickaël COLAS)
FINARD Claude (procuration pour Dany BOYER)

Absents : TRICONNET Muriel, François RAYNAL

Secrétaire de séance : Frédérique LAVAILL

La séance débute à 20 H 30

Madame le Maire soumet au vote l'approbation du précédent compte rendu du Conseil Municipal. Il est adopté à l'unanimité.

N°2017/25

AUTORISATION DE CONTRACTER UN EMPRUNT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment son article L 2336-3,

Vu le Budget Primitif 2017,

Considérant que les collectivités locales ne peuvent souscrire des emprunts dans le cadre de leur budget que pour financer des opérations d'investissement,

Considérant que c'est à l'assemblée municipale qu'il revient de prendre la décision en la matière,

Après avis favorable de la commission finances,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DÉCIDE de contracter un emprunt auprès de l'agence CAISSE D'ÉPARGNE Ile de France, selon les conditions définies ci-dessous :

Montant : 400 000 €

Durée : 20 ANS

Taux fixe : 1.64

Commission d'engagement : 0.10 du montant financé

Échéances : constantes

Profil d'amortissement : Progressif

AUTORISE le Maire à négocier librement les conditions financières du prêt avec la Caisse d'Épargne Ile de France.

AUTORISE le Maire à signer le contrat de prêt avec l'établissement bancaire ci-dessus référencé.

Pour : 14

Abstention : 1 (FINARD)

Contre : /

N°2017/26

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR 2017

Vu la lettre du 13 mars 2017 de Madame la Préfète sur les informations de la DETR 2017,
Vu que la Commune d'ANGERVILLIERS est éligible à la DETR,
Vu l'attention du Gouvernement de renouveler en 2017 son soutien à l'investissement local et à la revitalisation des territoires ruraux,
Vu l'inscription budgétaire sur 2017 des travaux à réaliser au stade de la Commune,
Madame le Maire souhaite présenter, les aménagements du terrain bas du stade avec la réfection totale de l'éclairage public et la création d'un escalier d'accès entre les deux terrains ainsi que le changement de la main courante du terrain d'honneur puisque cette dernière n'est plus aux normes, au titre de la DETR 2017 dont le montant total des travaux est estimé à 103 962.46 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- Approuve les travaux d'aménagements sur les deux terrains du stade à hauteur de 103 962.46 € HT
Madame le Maire indique que l'opération sera réalisée au début du 2^{ème} semestre de l'année 2017 et que les travaux ne pourront pas commencer avant l'obtention des arrêtés d'attributions de subventions sollicitées.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise Madame le Maire à présenter cette opération d'investissement dans le cadre de la DETR 2017.

Pour : 15
Abstention : /
Contre : /

Arrivée de Monsieur François Raynal à 20 H 41.

N°2017/27

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A LA COOPERATIVE ELEMENTAIRE

Madame le Maire rappelle que les élèves des classes de CE2 et CM1 vont en sortie scolaire le mardi 6 juin à VERSAILLES.

La visite se fera d'une façon autonome puisque la visite guidée n'a pu avoir lieu. Pour agrémenter ce déplacement, les enseignantes souhaiteraient visiter les jardins musicaux dont le coût financier est de 3 € par personne.

Madame le Maire informe que cette dépense d'un total de 159 € est à régler directement sur place le jour de la visite.

Elle propose afin de ne pas priver les enfants de cette visite, que cette somme soit réglée par le biais de la Coopérative Scolaire qui, cette dernière, sera remboursée sous la forme d'une subvention exceptionnelle par la Commune.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal,

- autorisent Madame le Maire au versement de la subvention exceptionnelle de 159 € à la coopérative élémentaire.

Pour : 15
Abstention : 1 (FINARD)
Contre : /

La séance est levée à 20 H 44

Angervilliers, 27 avril le 2017

Le Maire,

Dany BOYER